



جامعة تيسمسيلت



مجلة

# الاقتصاد الحديث والتنمية

## المستدامة

مجلة علمية دولية محكمة سداسية ومتخصصة

تصدر عن

مخبر الاقتصاد الحديث والتنمية المستدامة

كلية العلوم الاقتصادية والتجارية وعلوم التسيير

التزقيم الدولي المعياري للدورية : ISSN: 2710-8589

التزقيم الدولي المعياري للدورية الالكترونية: E-ISSN : 2716-8743





# الاقتصاد الحديث والتنمية المستدامة



مجلة

تصدر عن

مخبر الاقتصاد الحديث والتنمية المستدامة

جامعة أحمد بن يحيى الونشريسي - تيسمسيلت

المجلد 05 العدد 01

جوان 2022

[revue.mesd@gmail.com](mailto:revue.mesd@gmail.com)

<http://www.cuniv-tissemsilt.dz/index.php/mesd/>

<https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/602>

الترقيم الدولي المعياري للدورية : ISSN: 2710-8589

الترقيم الدولي المعياري للدورية الالكتروني: E-ISSN : 2716-8743

الإيداع القانوني : ديسمبر 2018

المدير الشرفي للمجلة

أ.د. دهـوم عبد المجيد مدير جامعة أحمد بن يحيى الونشريسي تيسمسيلت

مدير ورئيس تحرير المجلة

أ.د. ألعيداني إلياس، جامعة تيسمسيلت

نائب رئيس التحرير

أ.د. محي الدين محمود عمر، جامعة تيسمسيلت

رئيس لجنة القراءة

د بوكريدي عبد القادر، جامعة تيسمسيلت

أعضاء هيئة التحرير

أ.د. سماعيل عيسى / د. محمودي أحمد / د. سوداني نادية / د. بوزكري جيلالي

أعضاء اللجنة العلمية

جامعة طيبة بالمدينة المنورة	د. صالح هاني عبد الحكيم إسماعيل
المدرسة العليا للتجارة.	أ. د لعلاوي عمر
جامعة الشلف	أ. د راتول محمد
المدرسة العليا للتجارة.	أ. د عبد الحفيظ دحية
جامعة ابن زهر المغرب	د كمال خريف
جامعة معسكر	أ. د ثابتي حبيب
Business School Toulouse	د سيد علي كمال كايا
جامعة البلدية	أ. د كمال رزيق
جامعة القصيم (المملكة العربية السعودية)	أ. د الطاهر أحمد محمد علي
كلية الحقوق - جامعة أسيوط	د. أحمد عبدالصبور الدجاوي
جامعة الجوف، المملكة العربية السعودية	د. حكيم براضية
جامعة الامارات العربية المتحدة	د. عماد الدحيات
جامعة أم درمان الأهلية (السودان)	أ. نسرين موسى أحمد أحمد؛
(المملكة العربية السعودية)	د عبد الله سراج
جامعة حلب - الجمهورية العربية السورية	د همام القوصي
الجامعة التقنية الشمالية - العراق -	د. سلطان عبد الرحمن فتحي

معهد الادارة والحاسبات ونظم المعلومات مصر	د. نشأت ادوارد
جامعة بغداد	ا.د.سعاد هادي حسن الطائي
جامعة سلطان قابوس عمان	د وكييل عمار
مصر	أ.د/ رحاب يوسف
جامعة بشار	أ.د. عبد السلام مخلوفي
جامعة ابن باديس مستعالم	ا د عدالة العجال
جامعة الجلفة	أ.د. مداح خنصر
جامعة تيسمسيلت	أ.د. عمر محي الدين محمود
جامعة تيسمسيلت	أ.د. عيسى سماعيل
جامعة تيسمسيلت	أ.د. محمد صلاح
جامعة ابن خلدون تيارت	أ.د. خيرة مجدوب
جامعة بومرداس	ا د بن حميدة هشام
جامعة الجلفة	أ د بلخيري فاطنة
جامعة تيسمسيلت	د. محمودي أحمد
جامعة تيسمسيلت	د. بوزكري الجيلاي
جامعة يحي فارس بالمدينة	د. نذير بوسهوة
جامعة بشار	د. زهير طافر
جامعة الوادي	د. علي العبسي
جامعة تيسمسيلت	د. روشو عبد القادر
جامعة الجلفة	د. هزرشي طارق
جامعة ابن خلدون تيارت	د. زياتي عبد الحق
جامعة البليدة	د. عبدالحق القينعي
جامعة المسيلة	د. مخوخ رزيقة
جامعة الشلف	د. حمزة مزيان
جامعة تيسمسيلت	د بن شيخ عبد الرحمن
جامعة معسكر	د. حسيني إسحاق
جامعة خميس مليانة	د. قسول فاطمة الزهراء
جامعة المسيلة	د مخوخ رزيقة
جامعة خميس مليانة	د فاطمة الزهرة قسول
جامعة تيسمسيلت	د راجحي بوعبدالله
جامعة تيسمسيلت	د بونويرة موسي
جامعة المدينة	د بن قيده مروان
جامعة المسيلة	د ميلودي اعمر
المدرسة العليا للتجارة	د بن بلس بلال
جامعة ابن خلدون تيارت	د بناي صبرينة
جامعة تيسمسيلت	د بن شيخ عبد الرحمن
جامعة المسيلة	د قرواط يونس
جامعة تيسمسيلت	د شداد ناصر
جامعة الوادي	د خضير عقبة

## أولاً: التعريف بالمجلة.

مجلة " الاقتصاد الحديث والتنمية المستدامة " مجلة أكاديمية علمية دولية محكمة سداسية ومتخصصة، تصدر عن مخبر الاقتصاد الحديث والتنمية المستدامة لكلية العلوم الاقتصادية والتجارية وعلوم التسيير بجامعة أحمد بن يحيى الونشريسي تسميكت، وتتناول القضايا والموضوعات بمجال علوم التسيير والتجارية والدراسات الاقتصادية. ويأتي إطلاق المجلة في إطار الاهتمام المتزايد بالبحث العلمي والتعليم الجامعي بجامعة تيسمسيلت، عن طريق نشر الدراسات الجادة والتميزة ذات الطابع الاستراتيجي في مجال إدارة الأعمال والتسويق والدراسات الاستراتيجية بالإضافة إلى الدراسات الاقتصادية الكمية والمتخصصة، على أن تستند الدراسات المنشورة إلى معايير نشر علمية دقيقة وذلك بمشاركة أبرز الأكاديميين والباحثين في الجزائر والعالم العربي وباقي دول العالم.

## ثانياً: أهداف المجلة.

- تسليط الضوء بشكل علمي على المواضيع والقضايا ذات الطابع الاقتصادي البحت الخاص بالجزائر وباقي دول العالم.
- تشجيع البحث العلمي في الجامعات الجزائرية وباقي الجامعات في دول العالم، وإتاحة الفرصة للباحثين لنشر بحوثهم وإنتاجهم العلمي.
- الإسهام في إثراء البحث العلمي في مجالات علوم التسيير والعلوم التجارية والاقتصادية، من خلال نشر البحوث والدراسات النظرية، الكمية والميدانية.
- استشراف القضايا المستقبلية المرتبطة بالجزائر، والدول العربية، وبقية دول العالم.
- التركيز على الدراسات الاستراتيجية الآنية، والمواضيع الحديثة المحتملة في مختلف اهتمامات الباحثين المنتهين للمجلة وغيرهم من الباحثين عبر مختلف أنحاء الوطن والعالم.
- الإسهام في نهضة التعليم الجامعي وتطويره في الجزائر والعالم العربي.
- إطلاق طاقات الإبداع والتنافس العلمي، وفتح المجال أمام البحوث الأكاديمية الحقيقية.
- دعم المكانة العلمية والأكاديمية لجامعة تيسمسيلت وتوسيع آفاق البث العلمي.

## محتويات العدد

الصفحة	مؤسسة الانتماء	المشاركين	عنوان المقال
26-08			دور تكنولوجيا المعلومات في تحقيق الميزة التنافسية لمنظمات الأعمال (العلاقة والأثر) دراسة تطبيقية على الوكالات البنكية بتيسمسيلت. د. نقاز مخطار؛ جامعة تيسمسيلت
40-27			تقدير دوال العرض والطلب على اللحوم البيضاء في الجزائر للفترة (2000- 2019) بوجنان خالدية؛ جامعة ابن خلدون - تيارت - مبطوش العلجة؛ جامعة تيسمسيلت
53 -41			المشكلة البيئية جراء النفايات في الجزائر -دراسة في التشريع الجزائري- إيمان بغداددي؛ جامعة الإخوة منتوري قسنطينة 1 منى طيار؛ كلية الحقوق صفاقس (تونس)
68-54			اثر تبني بعض أنشطة إدارة سلسلة التجهيز الرشيقة في تعزيز الأداء التسويقي ( دراسة تحليلية في معمل الألبسة الجاهزة - نينوى) احمد عبد الهادي متعب العيساوي؛ كلية القلم الجامعة (العراق) شيماء رياض خليفة؛ جامعة تكنولوجيا المعلومات والاتصالات (العراق)
86-69			إلتزام المؤسسة بالمسؤولية الاجتماعية وفق معايير المواصفة القياسية الدولية للمسؤولية الاجتماعية "ISO 26000" - حالة المؤسسة الجزائرية الخاصة للأكياس المغلفة مداح مراد؛ جامعة تيسمسيلت
107-87			أثر استخدام نماذج تحليل القرار كأسلوب كمي مساعد على ترشيد عملية اتخاذ قرارات الإنتاج في المؤسسة الصناعية داود غديري؛ المركز الجامعي لميلة أبو بكر بوسالم؛ المركز الجامعي للبيضاء سعيد جردير؛ جامعة جيجل
119-108			<i>Ukraine - Poland A common history in the development of international relations</i> <i>Dr. Ali Imad Mohammed Azhar, East Ukrainian National University</i>
135-120			<i>L'effet de la libéralisation du commerce international sur les échanges de produits agricoles dans la Grande Zone de libre-échange arabe (GZALE) :cas d'Algérie</i> <i>SIRINE Sabah . Université Abou Bekr Belkaid(Tlemcen)</i>



# *Modern Economic and Sustainable Development*

**LMESD**

---

*Review*

Published by

“The Laboratory of Modern Economic and Sustainable Development”

LMESD

---

University of Tissemsilt

Volume 05 – ISSUE 01

JUNE 2021

[revue.mesd@gmail.com](mailto:revue.mesd@gmail.com)

<http://www.cuniv-tissemsilt.dz/index.php/mesd/>

<https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/602>

International Standard Serial Number: ISSN: 2710-8589

Electronic International Standard Serial Number: E-ISSN: 2716-8743

Legal deposit : December-2018





*University of Tissemsilt*



# *Modern Economic and Sustainable Development*

## *review*

*Approved Scientific international Semestrial review And specializing in economic field*

*Published by*

*The laboratory of Modern Economic and sustainable development*

*faculty of Economics, Business and Management Sciences*

*International Standard Serial Number: ISSN: 2710-8589*

*Electronic International Standard Serial Number: E-ISSN: 2716-8743*

*L'effet de la libéralisation du commerce international sur les échanges de produits agricoles dans la Grande Zone de libre-échange arabe (GZALE) : cas d'Algérie*

**أثر تحرير التجارة الخارجية على تبادل المنتجات الزراعية داخل منطقة التجارة الحرة العربية الكبرى (GZALE): حالة الجزائر**

SIRINE Sabah <sup>1</sup>,

سرين صباح<sup>1</sup>,

Université Abou Bekr Belkaid(Tlemcen), Laboratoire de recherche en management des hommes et des organisations(LARMHO) (Algérie), sabah.sirine@univ-tlemcen.dz

Received: 05/11/2022 ; Accepted: 03/05/2022 ; Published: 15/06/2022

**Résumé:**

*Cette étude vient d'étudier l'effet de la libéralisation du commerce agricole intra-arabe dans le cadre de l'Accord d'intégration régionale arabe (la Grande Zone de libre-échange arabe) à travers l'étude et l'analyse statistique des exportations et importations totales et agricoles entre l'Algérie et les pays de la région d'une part, et le commerce interarabe d'agriculture d'une autre part durant la période 1996-2018.*

*Contrairement à l'étude théorique qui confirme que l'intégration régionale accélère la relance économique, le résultat de l'étude confirme que cet accord n'affecte pas le volume et la nature du commerce extérieur algérien, qui reste essentiellement basé sur les revenus pétroliers.*

*Mots clefs: libre échange, intégration économique, commerce Intra-arabe, grande zone de libre-échange arabe (GZALE).*

*Codes classification JEL : B27, F02, F13, F15.*

**المخلص:**

تهدف هذه الورقة البحثية إلى دراسة أثر تحرير التجارة البينية العربية للمواد الزراعية بموجب اتفاقية تكامل إقليمي عربي (منطقة التجارة الحرة العربية الكبرى) من خلال الدراسة والتحليل الإحصائي للصادرات والواردات الكلية والزراعية بين الجزائر ودول المنطقة من جهة، والتجارة البينية العربية للزراعة من جهة أخرى وذلك للفترة الزمنية 1996-2018.

فخلافًا للدراسة النظرية التي تؤكد أن التكامل الإقليمي يسرع من الانتعاش الاقتصادي، إلا أن نتيجة الدراسة تؤكد عدم تأثير هذه الاتفاقية على حجم وطبيعة التجارة الخارجية الجزائرية، والتي تبقى قائمة أساسًا على عائدات قطاع المحروقات.

**كلمات مفتاحية:** تحرير تجاري، تكامل اقتصادي، تجارة بينية عربية، منطقة التجارة الحرة العربية الكبرى.

**تصنيفات JEL:** B27، F02، F13، F15.

**1. Introduction**

<sup>1</sup> *Corresponding author: Sirine Sabah; e-mail [sabah.sirine@univ-tlemcen.dz](mailto:sabah.sirine@univ-tlemcen.dz)*

**Titre :** L'effet de la libéralisation du commerce international sur les échanges de produits agricoles dans la Grande Zone de libre-échange arabe (GZALE) : cas d'Algérie.



La libéralisation des échanges commerciaux, induite par la mondialisation, est un phénomène fondamental en ce début du 21<sup>ème</sup> siècle. Il est donc essentiel d'en analyser les effets sur les échanges agricoles, en particulier sur l'économie des pays en développement (PED), en effet, l'agriculture constitue un pan de l'économie, essentiel pour les pays en développement ; et la majorité d'entre eux est encore fortement dépendante de ce secteur.

Face à cet enjeu, la mondialisation est régulièrement dénoncée comme un des facteurs d'accroissement des inégalités entre les pays pauvres et les pays riches. D'autres, au contraire, prétendent qu'il faut continuer d'accroître le niveau des échanges internationaux pour répondre aux enjeux du développement des pays pauvres. Une voie moyenne consiste à reconnaître les bienfaits du développement des échanges internationaux sur la croissance économique tout en cherchant à réguler, voir à supprimer les impacts négatifs et inégalitaires de la mondialisation pour les pays du sud<sup>1</sup> ; suite à cela l'accord de l'Uruguay a constitué un changement considérable, en étendant tout d'abord au secteur agricole la règle selon laquelle les droits de douanes doivent être la forme de protection privilégiée, ce qui en a accru la transparence. De plus, cet accord a intégré l'agriculture au cadre du GATT.

La spécialisation internationale consiste pour un pays à renoncer à certaines productions et à en privilégier d'autres de manière à se construire un avantage comparatif durable. Ainsi, on admet que l'évolution d'une nation dépend de sa capacité à échanger et à se spécialiser dans les secteurs où elle est mieux dotée que d'autres. En d'autres termes, ce postulat soutient que le commerce international constitue un facteur de croissance. Or l'économie algérienne est basée sur la production des produits primaires (pétrole) donc elle fait partie des pays mono-exportateurs ayant un statut de Price Taker. Selon l'analyse de Bhagwati (1958), cette spécialisation mène à une situation de « croissance appauvrissante ».

Dès 1950, Viner a montré que la mise en place d'une zone de libre-échange était susceptible d'augmenter le bien être des pays qui l'intègrent. Aujourd'hui, l'économie mondiale vit une double intégration, globale et régionale ayant un objectif commun : la libéralisation des échanges. En effet, le régionalisme est en pleine expansion vu qu'un peu partout dans le monde des accords d'intégration régionale se sont multipliés et des expériences plus ou moins réussies ont été tentées ; des accords qui peuvent être Nord-Nord, Nord-Sud ou Sud-Sud qui conduisent à des avantages différenciés plus ou moins importants. Pour leurs parts, les pays du Sud de la méditerranée ont essayé de suivre ce mouvement universel irréversible ; de ce fait, ils se sont engagés dans un processus d'intégration régionale dans le cadre de la grande zone arabe de libre échange « GZALE » institué en vertu de la convention du Caire du 19 février 1997.

Consciente de l'importance de le rejoindre pour atteindre un certain nombre d'objectifs, tels que l'augmentation du rythme des exportations hors hydrocarbures et le renforcement de la compétitivité des entreprises algériennes, et de profiter de certains avantages comme l'ouverture de nouveaux marchés pour le produit algérien. D'autant plus que la région représente un grand marché de consommation (une population de plus de 375 million), l'Algérie fait partie des pays arabes qui ont signé cet accord, puisqu'elle a remis son dossier d'adhésion à la Ligue Arabe à la fin de l'année 2008. Et de ce fait, ***quel rôle peut jouer ce processus d'intégration régionale afin de contribuer au développement de l'économie algérienne, et cette dernière pourra-t-elle s'engager vers une transformation structurelle en diversifiant ses revenus du commerce extérieur, au lieu d'une spécialisation sur les produits primaires (comme le pétrole et les mines...)? Et pour répondre à cette problématique, nous allons analyser l'hypothèse selon laquelle l'intégration régionale facilite le libre***

**Titre : L'effet de la libéralisation du commerce international sur les échanges de produits agricoles dans la Grande Zone de libre-échange arabe (GZALE) : cas d'Algérie.**



*échange des produits agricoles et alimentaires et fait pencher la balance commerciale vers des exportations variées et des recettes stables.*

## 2. Le libre-échange

Le libre-échange est une doctrine économique qui prône la libre circulation des produits et services au sein d'une même zone géographique par la suppression des barrières douanières (droits et taxes) et de tout ce qui peut entraver le commerce. C'est un principe économique qui vise à être étendu à l'échelle mondiale et qui vante les avantages supposés de la spécialisation internationale et de l'abolition de toutes les contraintes en matière d'échanges internationaux. Au sens strict, la notion de libre-échange ne s'étend pas aux mouvements de travailleurs ou de capitaux<sup>2</sup>. Et en d'autre terme, une politique de libéralisation bilatérale ou multilatérale consiste en un ensemble de mesures qui cherchent à favoriser les échanges commerciaux internationaux et à ouvrir les marchés à la concurrence en réduisant les tarifs douaniers, les subventions aux producteurs nationaux et à supprimer les contingentements<sup>3</sup>.

## 3. L'intégration économique

Lorsque plusieurs nations ou régions se rapprochent pour constituer un espace économique unique, on parle d'un processus d'intégration économique (ou encore d'intégration régionale). Traditionnellement, on distingue cinq étapes dans ce processus :

- la création d'une zone de libre-échange : au sein de cette zone, il n'y a plus aucune barrière tarifaire ou non-tarifaire ; cependant chaque pays conserve une politique douanière extérieure autonome ;
- l'union douanière : les membres de la zone ont désormais une politique douanière commune vis-à-vis de l'extérieur ;
- l'instauration d'un marché commun : cette étape est marquée par l'ouverture de l'ensemble des marchés (biens et services, travail, capital) ;
- l'union économique : les membres de la zone harmonisent leurs politiques économiques ;
- l'union économique et monétaire : cette dernière étape voit la création d'une monnaie commune, voire unique<sup>4</sup>.

## 4. Les différents obstacles à l'intégration

### 4.1 Les obstacles géographiques physiques

La distance, un relief montagneux, une zone désertique...etc. augmentent le coût de transport et limitent les mécanismes de convergence. La variable fondamentale qui contribue à réduire cet obstacle physique est celle du progrès technologique en matière de transport, de logistique internationale et de télécommunication.<sup>5</sup>

### 4.2 Les obstacles institutionnels :

Il s'agit d'obstacles générés par l'intervention des appareils d'État

### 4.3 Les obstacles liés à la circulation des biens et services : on distingue trois formes ;

#### a. Les barrières commerciales

Les barrières douanières à la libre circulation des biens et services sont les plus évidentes et apparaissent dès la formation des états dans l'antiquité. Pour certains produits ou catégories de produits, il existe des quotas d'importation (appelés également restrictions quantitatives) qui définissent la quantité maximum

**Titre : L'effet de la libéralisation du commerce international sur les échanges de produits agricoles dans la Grande Zone de libre-échange arabe (GZALE) : cas d'Algérie.**



d'importation autorisée par l'état pour ces produits. Ces quotas peuvent être définis de manière relative (par exemple un pourcentage maximum du marché intérieur) ou absolue (une quantité maximum de produits, indépendamment de la taille du marché intérieur).

Autre type de barrière commerciale et douanière, les barrières tarifaires sont générées par les droits de douane (ou tarifs douaniers) imposés aux importations. Ces droits de douane peuvent être *ad valorem* (selon la valeur, se dit d'une taxe ou d'un droit de douane qui atteint un bien proportionnellement à sa valeur), ou spécifiques (exprimés en monnaie par unité importée). Les barrières tarifaires et les quotas ont été considérablement réduits par la libéralisation commerciale effectuée dans le cadre du GATT entre 1947 et 1994.

#### **b. Les barrières non tarifaires**

Ce sont les barrières techniques au commerce (*technical barriers to trade* dont l'acronyme TBT est très utilisé dans les négociations de politique commerciale). Elles ont été créées par l'utilisation stratégique de normes techniques à des fins de protectionnisme commercial. Les États peuvent imposer des standards techniques (utilisation d'un certain type d'emballage, recette de fabrication très stricte pour obtenir le label du produit), des normes de protection du consommateur ou de l'environnement qui favorisent les producteurs nationaux au détriment de leurs concurrents étrangers. Les lourdeurs administratives des procédures douanières peuvent constituer une autre forme de barrière technique.

#### **c. Les barrières monétaires**

L'utilisation de monnaies différentes constitue un obstacle à la circulation des biens et services entre deux économies. Les opérations de change entraînent le risque d'une variation non anticipée du taux de change entre les monnaies des deux économies concernées, ce qui peut bouleverser complètement la stratégie commerciale et la situation financière d'un exportateur. La politique monétaire peut être utilisée par un État pour ériger des barrières monétaires à des fins protectionnistes ou pour accroître la compétitivité des exportateurs de ce pays. C'est ce qu'on appelle parfois les «dévaluations compétitives» ou les guerres de devises (*currency wars*).

#### **4.4 Les obstacles à la circulation des capitaux**

Il existe deux types de flux de capitaux qui peuvent circuler entre deux pays. Le premier se présente sous la forme d'**investissements directs étrangers** (IDE) lorsqu'une entreprise investit en dehors de son pays d'origine afin de contrôler une activité production, cela comprend aussi bien la création d'une filiale *ex nihilo* dans un autre pays (on parle alors de *greenfield investment*, le deuxième flux de capitaux est celui des investissements de portefeuille (*portfolio investments*) dont le but est de maximiser le rendement d'un portefeuille financier. Contrairement aux IDE qui sont donc motivés par une logique de production de biens et services, les investissements de portefeuille procèdent d'une logique financière ce qui les rend plus mobiles et volatils.

#### **4.5 Les obstacles institutionnels liés à la circulation des personnes**

Un pays peut décider de son degré d'ouverture à l'immigration. Le degré de liberté de circulation des personnes dépendra du nombre de titres de séjour disponibles, de la difficulté et des coûts de la procédure d'obtention de visas ou de titres de séjour. Le pays peut également favoriser un certain type d'immigration selon les besoins de certains secteurs spécifiques (soins de santé, informatique).

#### **4.6 Les obstacles culturels et historiques**

**Titre : L'effet de la libéralisation du commerce international sur les échanges de produits agricoles dans la Grande Zone de libre-échange arabe (GZALE) : cas d'Algérie.**



La langue, les différences religieuses ou ethniques constituent évidemment des barrières qui sont d'autant plus fortes qu'il n'existe pas au sein du pays de destination de communautés culturellement proches du pays d'origine.<sup>6</sup>

### 5. Les expériences d'intégration régionales arabes

A l'instar de l'Europe, de l'Amérique Latine, et bien avant l'Asie, le Monde Arabe a été influencé à un titre ou à un autre, directement ou indirectement, par le courant libre échangiste. Dès le début des années cinquante, les pays arabes du Moyen Orient ont engagé leurs premières expériences d'intégration régionale, avec la signature de l'Accord Inter-Arabe sur le commerce et le transit, le 7 septembre 1953. Même si ces expériences ont suivi des voies différentes approches d'intégration globale de fusion économique au Machrek, approche sectorielle et prudente au Maghreb-, ces expériences d'intégration visaient néanmoins à parvenir à la formation d'une entité économique développée.

Au total, ces projets, d'intégration régionale ont fait l'objet d'une vingtaine d'accords entre les pays arabes tout au long d'un demi-siècle. Dans la mise en œuvre de ces projets économiques l'établissement d'une union douanière était considéré comme un objectif dans la convention de l'union économique arabe (1957) et dans l'accord du marché commun arabe (1964). Le recours à la théorie de libre-échange et à l'union douanière correspondaient à l'idée prédominante dans les années soixante selon laquelle l'union douanière permet une allocation optimale des ressources, un accroissement des échanges et donc un accroissement de la production totale et par là même d'un bien être général.

Dans cette optique et conformément aux théories interprétées par J.Viner , J.Meade, B.Balassa etc... L'intégration économique se traduit par la suppression des « discriminations » (c'est-à-dire droits de douane, restrictions des échanges) existant entre les agents économiques des pays concernés.<sup>7</sup>

**Tableau1** : Les expériences d'intégration régionales arabes

Date	Lieu	Représentation	Résultats significatifs
7 Sept 1953	Le Caire	Ligue Arabe	Premier Accord de coopération sur le commerce et le transit.

**Titre : L'effet de la libéralisation du commerce international sur les échanges de produits agricoles dans la Grande Zone de libre-échange arabe (GZALE) : cas d'Algérie.**



3 Juin 1957	Le Caire	Ligue Arabe	Signature de la convention de l'union économique entre les pays arabes pour la liberté de circulation des personnes et des capitaux + union douanière.
13 Août 1964	Le Caire	Ligue Arabe	Naissance du marché commun arabe prévoyant l'instauration d'une zone arabe de libre-échange et une union douanière.
Janvier 1964	Tunis	Ministre de l'Economie du Maghreb.	Création du comité permanent consultatif du Maghreb (C.P.C.M) prévoyant un programme d'intégration économique maghrébine en cinq ans (Tunisie, Algérie, Maroc, Libye, Mauritanie).
27 Févr 1981	Tunis	Ligue Arabe	Signature de l'accord de facilitation et du développement des échanges commerciaux entre les états arabes AFDEC/EA
25 Mai 1981	Doha	Ministre de l'Economie du Golf	Création du conseil de coopération des états arabes du Golf prévoyant l'instauration d'une zone d'intégration économique régionale.
17 Févr 1989	Marrakech	Chefs d'Etats Maghrébins.	Signature du traité de Marrakech instituant l'union du maghreb arabe (UMA) et prévoyant « la mise en œuvre progressive de la liberté de circulation des personnes, des biens et des services entre les pays membres ».
19 Févr 1997	Le Caire	Ligue Arabe	Déclaration de la grande zone arabe de libre échange par le conseil économique et social de la ligue arabe avec la signature d'un programme exécutif de l'accord de facilitation et du développement des échanges commerciaux entre les pays arabes. <sup>8</sup>

Source : làa la Mkimer, la grande zone arabe de libre échange, toulon, 2008,p54.

##### 5. L'agriculture l'exemple d'un protectionnisme aux effets pervers

L'Uruguay Round est le plus ambitieux accord commercial multilatéral jamais négocié en raison du grand nombre de pays participants et du nombre de biens et services visés. Le secteur agricole, jusque-là tenu à l'écart des dispositions du GATT, ne peut plus échapper à la vague de libéralisation. Mais il est beaucoup plus facile de parler de libre-échange dans l'agriculture que de l'assumer. Ce dossier a d'ailleurs provoqué l'enlisement des négociations, au point où celles-ci se sont étalées sur sept ans avant de déboucher sur un compromis<sup>9</sup>, et ce n'est que depuis l'entrée en vigueur des accords de Marrakech, que l'agriculture est enfin soumise aux règles multilatérales, cela a constitué une véritable révolution juridique, dans le sens où les nouvelles règles de l'OMC renforcent le système commerciale multilatérale<sup>10</sup>. On peut donc s'interroger sur les particularités du secteur agricole, qui ont rendu ces négociations si épineuses.

La Classification type du commerce international (CTCI, Révision 2) définit les produits agricoles comme étant la somme des produits alimentaires et des matières premières d'origine agricole. Les produits alimentaires

**Titre : L'effet de la libéralisation du commerce international sur les échanges de produits agricoles dans la Grande Zone de libre-échange arabe (GZALE) : cas d'Algérie.**



comprennent toutes les sections ; (produits alimentaires et animaux vivants : viandes, lait, crème, poissons, céréales, café, cacao, thé, sucre, épices...), comme suit : section1 (boissons et tabacs), section4 (huiles et graisses d'origine animale et végétale) et la division 22 de la CTIC sur les graines et les fruits oléagineux, Quant aux matières premières d'origine agricole, elles incluent la section 2 de la CTIC (moins les divisions 22, 27 et 28 et les groupes 233, 244, 266 et 267), c'est-à-dire les produits suivants : cuir et peaux, caoutchouc naturel, bois de sciage et de placage, contreplaqués, fibres textiles, coton, jute, sisal et laine. Les estimations statistiques de production d'exportation et d'importation de ces produits agricoles apparaissent dans les publications régulières des Nations Unies (CNUCED) et dans le rapport annuel de l'OMC<sup>11</sup>.

## **6. La grande zone arabe de libre échange (GZALE)**

### **6.1. Fondement légale et réglementaire :**

- Convention de facilitation et de développement des échanges commerciaux entre les états arabes.
- Date de signature : le 27 février 1981 (à Tunis).
- Date de publication : J.O. n° 49 du 08/08/2004.
- Date de ratification : Décret présidentiel n° 04/223 du 03/8/2004.
- Date d'entrée en vigueur : 01 janvier 2009.
- Les parties contractantes : Algérie, Tunisie, Maroc, Libye, Jordanie, Qatar, Bahreïn, Arabie saoudite, soudan, Syrie, Oman, Palestine, Koweït, Liban, Yémen, Iraq, Emirats arabes unies.
- Circulaire n° 1769/DGD/SP/D.400 du 03/12/2008 modifiée et complétée par la note-circulaire n 1430/DGD/SP/D.400 du 20/08/2009, portant l'adhésion de l'Algérie à la grande zone arabe de libre échange (GZALE).<sup>12</sup>

### **6.2. Nature des avantages accordés**

Exonération de droits de douanes pour tous les produits originaires d'Algérie ou d'un pays de la GZALE à l'exception d'une liste de produits exclus de cet avantage pour des raisons religieuses, sanitaires, sécuritaires, et environnementales.

### **6.3. Conditions d'application :**

- Le produit doit être originaire d'un pays arabe.
- La présentation d'un certificat de circulation arabe visé par les autorités douanières du pays d'exportation comme preuve de l'origine.
- Le produit ne doit pas figurer sur la liste exclue du bénéfice des avantages de la GZALE.
- La condition du transport direct.

### **6.4. Champ d'application :**

Au sens des dispositions de la convention et de son programme exécutif, tous les produits originaires peuvent être échangés sous un régime tarifaire préférentiel entre l'Algérie et les états arabes à l'exception de certains produits exclus de l'avantage préférentiel accordé dans le cadre de la GZALE.

**a.** Un régime tarifaire préférentiel applicable aux produits originaires des états arabes importés en Algérie : tous les produits non exclus de la GZALE originaires des états arabes sous indiqués bénéficient à leur importation en Algérie de l'exonération totale des droits de douanes et droits et taxes d'effet équivalent à partir du

**Titre : L'effet de la libéralisation du commerce international sur les échanges de produits agricoles dans la Grande Zone de libre-échange arabe (GZALE) : cas d'Algérie.**



1<sup>er</sup> janvier 2009, étant donné qu'il n'existe actuellement aucun droit ou taxe d'effet équivalent, seul le droit de douane est concerné par l'exonération. Ainsi, et afin de contrôler les opérations d'importation réalisées dans le cadre de la GZALE, il a été procédé à la codification, dans le SIGAD, du régime de mise à la consommation ainsi que les documents y afférant comme suit :

- Code1030 : pour les mises à la consommation directe.
- Code1031 : pour les mises à la consommation suite à la sortie d'entrepôt.
- Code616 : pour le certificat d'origine arabe.

b. Régime tarifaire préférentiel applicable aux produits originaires d'Algérie : exportés vers les états arabes : les produits d'origines algériennes non exclus de la GZALE bénéficient du même traitement préférentiel à leur importation dans un état arabe (exonération totale et immédiate de droits de douane et droits et taxes d'effets équivalent).<sup>13</sup>

### 6.5 La production agricole au sein de la grande zone arabe de libre-échange :

La superficie agricole des pays arabes représente 5.1% (68.54 millions ha) de la superficie totale (1344 millions d'hectares) et le sudan possède à lui seul 25% du total de la superficie agricole arabe ; par ailleurs les terres irriguées et très productives des pays de la GZALE représentent 21.5% (14.73 million ha) du total de la superficie agricole.<sup>14</sup>

### 6.6 L'évolution des échanges de Produits agricoles d'Algérie :

Au cour de l'année 2019, le commerce extérieur des marchandises a enregistré un volume global des importations de 41,93 milliards USD, qui est une baisse de 9,49 % par rapport à l'année 2018. Notons que la dépréciation continue du Dinar algérien contribue à alourdir le poids de ces importations dans les comptes de l'Etat, due à la nouvelle loi de février 2019 interdisant l'importation d'un millier de produits de consommation et qui a été remplacée par un droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS)( entre 30% et 200% supplémentaires sur les droits de douane existants) . Cependant, il a enregistré un volume global de 35,82 milliards USD d'exportation, soit une baisse de 14,29 % par rapport à l'année 2018, ce qui se traduit par un déficit de 6,11 milliards USD (voir annexe 1, graphe 1). Tandis que la balance commerciale des échanges agricoles est toujours déficitaire, malgré tous les plans nationaux et les efforts de l'état dans le développement de ce secteur, et n'arrive toujours pas à atteindre son autosuffisance agricole, et le tableau des statistiques de la balance commerciale d'Algérie le montre clairement.

**Tableau2** : Balance commerciale et Balance commerciale agricole algérienne (2001/2018) en millions d'USD.

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Exportations totales	19147.7	18832.41	24653.66	32076.8	46001.74	54612.72	60163.16	79297.60	45193.92
Importations totales	9945.72	12009.76	13545.43	18303.02	20356.88	21455.85	27631.2	39474.72	39258.33
<b>Balance commerciale</b>	9021.9	6822.63	11108.23	13773.77	25644.85	33156.87	23531.96	39822.87	5935.6
Exportations Agricoles	28.7	43.7	51.9	61.7	70.5	88	98.7	127.5	116.4
Importations Agricoles	2617	3038	3060	4028	3956	4146	5516	8510	6465

**Titre : L'effet de la libéralisation du commerce international sur les échanges de produits agricoles dans la Grande Zone de libre-échange arabe (GZALE) : cas d'Algérie.**

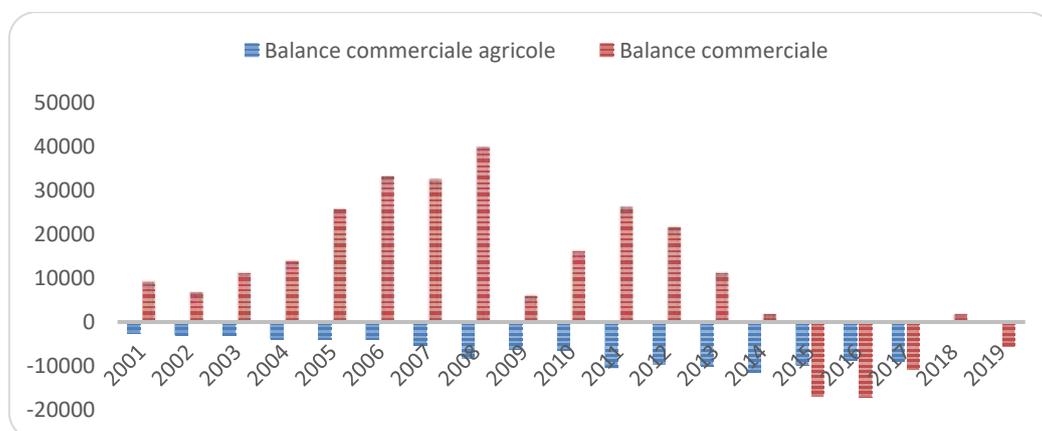


<b>Balance commerciale</b>	-2588.3	-2994.3	-3008.1	-3966.3	-3885.5	-4058	-5417.3	-8382.5	-6348.6
----------------------------	---------	---------	---------	---------	---------	-------	---------	---------	---------

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Exportations totales	57051	73436.3	71865.57	65998.14	60387.69	34795.95	29992.1	35191.12	43.69.71
Importations totales	40999.9	47219.73	50369.4	54910	58618.08	51803.07	47090.68	46053	49508.86
<b>Balance commerciale</b>	16051.1	26216.58	21496.36	11088.17	1769.61	-17007.12	-17098.58	-10861.9	1769.61
Exportations Agricoles	320	358.9	320	405.3	326	237.4	331	352.3	
Importations Agricoles	6747	10873	10081	10557	11880	10085	9065	9416	
<b>Balance commerciale</b>	-6427	-10478.1	-9761	-10151.7	-11554	-9847.6	-8734	-9063.7	0

Source : TRADE MAPE, [www.trademap.org](http://www.trademap.org)

Graphe1 : la balance commerciale algérienne totale et agricole.



Titre : L'effet de la libéralisation du commerce international sur les échanges de produits agricoles dans la Grande Zone de libre-échange arabe (GZALE) : cas d'Algérie.



Source : l'auteur à partir des données (tab2; trade map)

D'après le rapport douanier des statistiques du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2010<sup>15</sup>, les produits agricoles et agro-alimentaires s'élevèrent à 55 millions USD donc elles occupent une part de 59,4% du total des exportations hors hydrocarbure vers la GZALE, enregistrant une augmentation de 200% par rapport à l'année 2009. Les produits bénéficiant de l'avantage préférentiel sont de 3,7 millions USD, soit 6,7% de l'ensemble des produits agricoles et agro-alimentaires exportés, contre 17,12 millions (1<sup>er</sup> semestre 2009)<sup>16</sup>. Les échanges des biens alimentaires entre l'Algérie et les pays de la GZALE viennent toujours en troisième position dans la structure des importations réalisées durant l'année 2019 avec une part de 19,25 % de la valeur globale, soit 8,07 milliards USD au cours de l'année 2019, c'est-à-dire une baisse de 5,85% par rapport à l'année 2018. En termes de structure de ce groupe, les produits de céréales, laits et produits laitiers, sucres et sucreries et résidus et déchets des industries alimentaires, affichent des parts respectives de 33,52 %, 15,43 %, 9 % et 6,95 %. Ces hausses obtenues au cours de l'année 2019 ont concerné principalement les tabacs et succédanés de tabac fabriqués de l'ordre de 30,82 %, les fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons avec 71,98 % et les animaux vivants de l'ordre de 67,98 %. Quant aux baisses, viennent essentiellement des céréales (11,70 %), laits et produits laitiers (11,08 %), les sucres et sucreries (10,92 %), les résidus et déchets des industries alimentaires (16,58 %), légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires avec un taux de 12,06 %.<sup>17</sup>

### 6.7 Degrés d'impact de la GZALE sur les échanges commerciaux interarabe

Bien que l'accord sur la grande zone de libre-échange arabe (datant de 1997), ait reflété dans sa création ; l'intérêt dominant dans la région, qui était principalement axé sur la libéralisation complète de la circulation des marchandises à travers les frontières des pays arabes, il n'a cependant, pas été mis en œuvre dans la mesure où il est conforme à la nouvelle réalité mondiale. La réalité de l'interdépendance économique des biens et services, des investissements et des droits de propriété intellectuelle<sup>18</sup>. L'entrée dans le programme exécutif de la zone de libre-échange a eu un impact minime sur l'augmentation du volume des échanges intra-commerciaux, tant en termes de valeur qu'en termes de part du commerce extérieur total. Le ratio des exportations intra régionales aux exportations totales est passé de 8.7 % en 1996 (avant l'accord) à 12.4 % en 2015 (après l'accord). L'impact de la modification des échanges commerciaux a été relativement plus lisible, alors que le ratio des importations intra régionales aux importations totales est passé de 8.9% en 1996 à 12.1% et 13.5% en 2018. Du fait des conséquences de la crise financière mondiale 2008 et, d'une baisse des prix du pétrole en 2014 et de certains développements politiques et sécuritaires internes, en particulier dans certains pays comme le Yémen, la Syrie, la Lybie, le commerce bilatéral a enregistré une baisse progressive de sa valeur durant la période 2015-2016. Une augmentation du volume des échanges commerciaux intra-arabes en 2018, en raison des prix élevés du pétrole et de la stabilité des conditions internes de certains pays qui ont connu des troubles politiques au cours de la période précédente.

Tableau3 : Exportation et importation interarabe (1996/2018) ; en Millions de Dollars

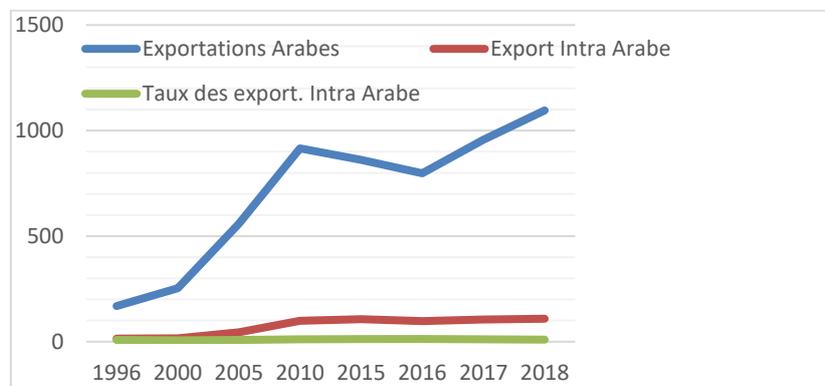
Années	1996	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018
<b>Exportations</b>								
Arabe	168,8	253,3	559,2	915	862	798	956,4	1095,4

Titre : L'effet de la libéralisation du commerce international sur les échanges de produits agricoles dans la Grande Zone de libre-échange arabe (GZALE) : cas d'Algérie.

Exportations								
intra-Arabe	14,7	16,1	44,1	98,6	106,5	97,4	104,9	108,7
Taux Exportations								
intra-Arabe	8,7	6,3	7,9	10,8	12,4	12,2	11	9,9
Importations								
Arabes	139,4	158,7	325	661,2	864,3	811,1	808,8	824,6
Importations								
intra-Arabe	12,4	15,7	44,5	83,5	106,4	98	103,2	109,6
Taux importations								
intra-Arabe	8,9	9,9	13,7	12,6	12,3	12,2	12,5	13,4

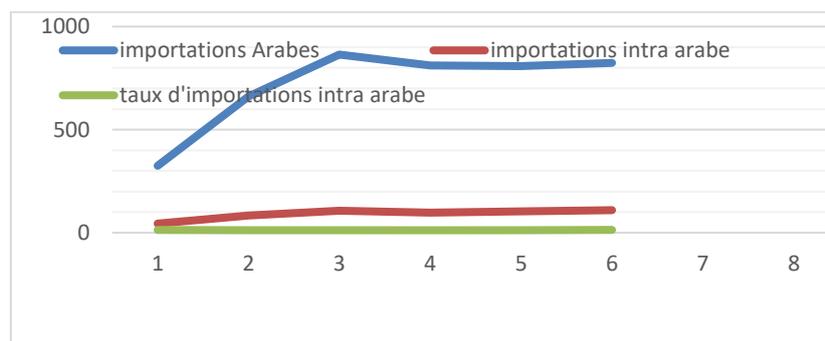
Source : différents rapports du Fonds monétaire arabe, <https://www.amf.org.ae/ar>

Graphe 2 : les exportations intra-arabe (1996-2017)



Source : L'auteur à partir du tableau3, ([www.amf.org](http://www.amf.org))

Graphe 3 : les importations intra-arabe (1996-2017)



Source : L'auteur à partir du tableau3, ([www.amf.org](http://www.amf.org))

### 6.8 Degré d'implication des pays arabes dans l'échange agricole

La variation des résultats obtenus d'un pays à l'autre reflète la mesure dans laquelle chaque pays dépend de la région dans le sens de sa politique commerciale externe. Donc, on constate que l'Arabie Saoudite vient

**Titre : L'effet de la libéralisation du commerce international sur les échanges de produits agricoles dans la Grande Zone de libre-échange arabe (GZALE) : cas d'Algérie.**

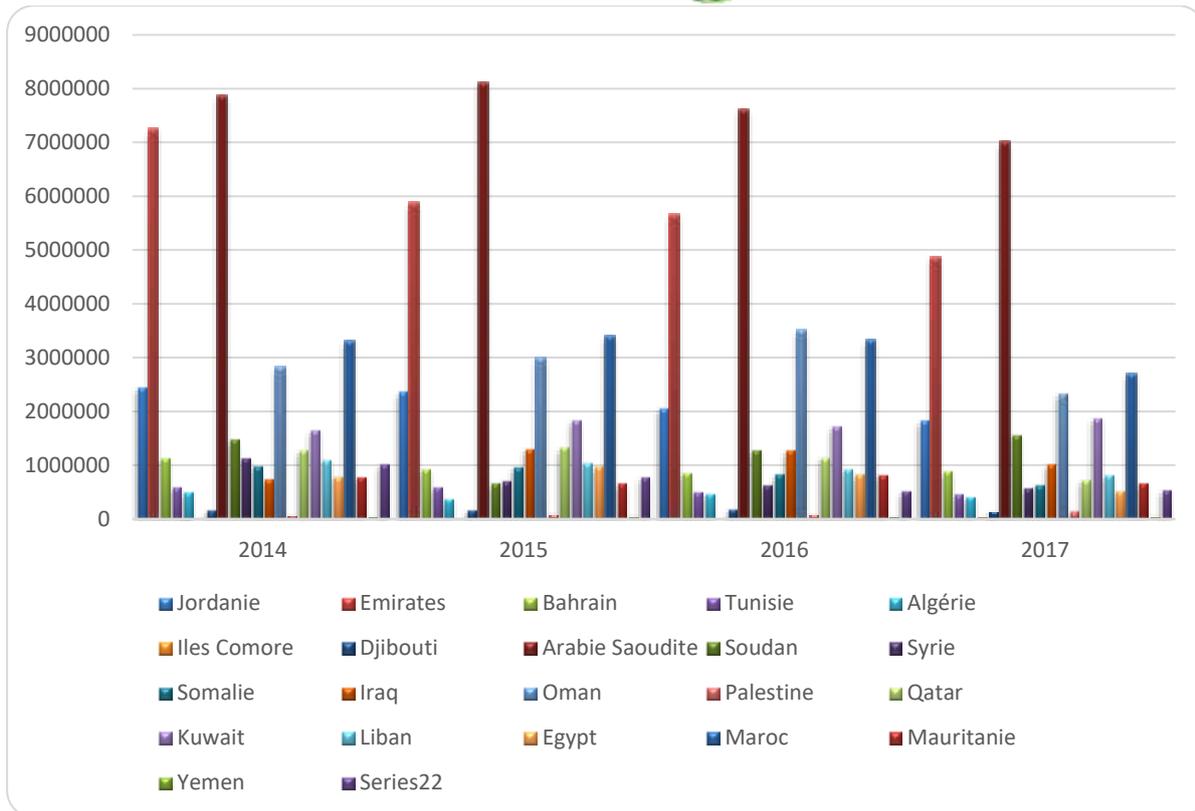


en tête du classement suivie par les Emirats Unis, tandis que l'Algérie ne représente que 1.70% du commerce agricole interarabe en 2014,1.27% en 2015,1.61% en 2016,1.39% en 2017.donc elle reste parmi les dernières du classement.et sa contribution aux échanges reste marginales au sein de la GZALE.

La facture d'importation dans le cadre de l'accord avec les pays de la GZALE s'élève à **190,37 millions USD** durant les deux premiers mois de l'année 2020, contre **201,76 millions USD** enregistrés durant la même période de l'année 2019, soit une **diminution** de l'ordre de **5,65%**. En termes de structure, les demi-produits et les biens de consommation non alimentaires constituent les principales composantes des importations dans le cadre de cet accord, avec les parts respectives de **69,89 %** et de **14,30 %**. Les **hausse**s enregistrées au cours des deux premiers mois de l'année 2020 concernent principalement les produits bruts (**67,85 %**), les biens alimentaires (**39,70 %**) et les énergies et lubrifiants (**38,09 %**). Par contre, les **baisses** touchent les biens d'équipements industriels (**18,43 %**) et demi produits (**11,68 %**).<sup>19</sup>

**Graphe 4 : L'agriculture intra trade.**

**Titre : L'effet de la libéralisation du commerce international sur les échanges de produits agricoles dans la Grande Zone de libre-échange arabe (GZALE) : cas d'Algérie.**



Source : l'auteur à partir d'annexe, source [www.aoad.org](http://www.aoad.org)

<http://www.aoad.org/ASSY38/statbook38Cont.htm> le 22.12.2020 à 15.44

### Conclusion :

Cette étude avait pour but de répondre à une question majeure sur la transformation économique et l'intégration régionale en Algérie qui peut être un facteur clés pour renforcer le développement des échanges entre les pays arabes de la GZALE.

Les statistiques précédentes nous ont montré la faible capacité de l'Algérie pour concurrencer les pays arabes en voie de développement, car elle n'a aucun avantage comparatif dans le secteur agricole. En raison de subventions mal ciblées sur certains produits importés ; les investissements dans l'agriculture restent toutefois en deçà de leurs possibilités<sup>20</sup>, c.à.d. cette intégration n'a aucun impact positif sur la balance commerciale des produits agricoles bien que l'agriculture contribue au PIB à hauteur de 12% et emploie 10% de la population active. Le taux de croissance s'est élevé à 4.2% en 2019 pour une valeur de production de 3.5 Milliards DZD, couvrant ainsi les besoins nationaux à hauteur de 73%.

Le développement de ce secteur, qui est un des seuls de ne pas avoir subi de recul durant le 1<sup>er</sup> semestre 2020, à cause de la pandémie (covid19), figure parmi les principaux axes du gouvernement 2020-2024 (portant sur trois principaux axes : la modernisation, la redynamisation de l'agriculture saharienne et montagneuse). Le conseil de l'unité économique arabe envisageait d'établir une union douanière une fois achevée l'étape de la zone

**Titre : L'effet de la libéralisation du commerce international sur les échanges de produits agricoles dans la Grande Zone de libre-échange arabe (GZALE) : cas d'Algérie.**



de libre-échange, en adoptant une nomenclature douanière commune, en mettant au point une administration douanière unifiée et en recherchant une formule d'élaboration d'un tarif extérieur commun. Mais peu de progrès ont été réalisés dans la recherche d'une fusion des tarifs douaniers des pays arabes vis-à-vis des tiers. La différence du niveau des tarifs nominaux et de leurs structures, l'absence d'une politique d'harmonisation de ces tarifs, l'inexistence d'un système de répartition des coûts et des avantages liés à l'établissement d'un tarif extérieur commun et au développement des échanges intra régionaux constituent de sérieux obstacles à l'intégration économique et à l'établissement d'une union douanière. En réalité, contrairement à ce qu'on pourrait croire, et pour toute une série de raisons politiques et économiques, Le marché commun arabe est resté en tant que structure d'intégration régionale, lettre morte, ayant abouti à de maigres résultats sur le plan du commerce intra régional arabe<sup>21</sup>.

### **Perspectives futures :**

Lors d'une séance d'audition devant la commission des affaires étrangères, de la coopération et de la communauté à l'assemblée populaire nationale (APN) sur le projet de loi portant approbation de l'accord portant création de la ZLECAF, conclu le 21 mars 2018 à Kigali, l'Algérie a précisé que le facteur temps était «très important», car permettant au pays d'adhérer à cette zone en toute force d'efficacité et d'influence, d'autant que l'Algérie dispose de sept passages frontaliers vers les pays africains<sup>22</sup>. Le ministre a, en outre, ajouté que l'Algérie devrait bénéficier du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique de 2,5 milliards de dollars et des recettes du marché africain d'une valeur de 3000 milliards de dollars.

L'adhésion de l'Algérie à cette zone donnera lieu à la relance du commerce interafricain, à travers les passages frontaliers, et la création d'emplois en vue d'améliorer le niveau de vie des populations des zones frontalières, liées les unes aux autres par des liens de bon voisinage. Et lorsqu'elle sera opérationnelle, la ZLECAF constituera un marché de 1,2 milliard d'individus représentant 2.500 milliards de dollars de PIB cumulés. Cette nouvelle entité pourrait changer la donne sur le continent. Quel pourrait être l'effet de la ZLECAF sur le commerce infrarégional et quelles politiques faudrait-il pour favoriser le renforcement de l'intégration commerciale régionale ?<sup>23</sup> À voir ... !

---

### **Référence :**

<sup>1</sup> Tristan le comte, le commerce équitable, 3e édition, 2007, eyrolles, p9

<sup>2</sup> Dictionnaire économique, Banque et Assurance (BA), <http://www.banque-et-assurance.com/dictionnaire/definition-l.htm>

<sup>3</sup>Le dictionnaire «La Toupie» (Toupictionnaire : le dictionnaire de politique), <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Liberalisation.htm>

<sup>4</sup> Farzad Mirmahboub, Libéralisation commerciale, intégration économique et mondialisation, THESE, 2015, hall, UNIVERSITÉ DE NICE

<sup>5</sup> Jean-Christophe Defraigne, Patricia Nouveau, Introduction à l'économie européenne, Deboeck, Pays Bas, 2eme Ed, 2017, p16- 17.

<sup>6</sup> Jean-Christophe Defraigne, Patricia Nouveau, Introduction à l'économie européenne, Deboeck, Pays Bas, 2eme Ed, 2017, p 18-19.

**Titre : L'effet de la libéralisation du commerce international sur les échanges de produits agricoles dans la Grande Zone de libre-échange arabe (GZALE) : cas d'Algérie.**



- <sup>7</sup> Mohieddine Hadhri, La Grande Zone Arabe de Libre-échange et les Perspectives d'intégration Sud-Sud en Méditerranée, FEMISE RESEARCH PROGRAMME, 2001, p8
- <sup>8</sup> Mohieddine Hadhri, La Grande Zone Arabe de Libre-échange et les Perspectives d'intégration Sud-Sud en Méditerranée, FEMISE RESEARCH PROGRAMME, 2001
- <sup>9</sup> Emmanuel Nyahoho et Pierre-Paul Proulx, Le commerce international, Presses de l'université du Québec, 2006, p 725.
- <sup>10</sup> Dounya Dlimi, L'agriculture des pays en développement face à l'organisation mondiale du commerce, le harmattan, 2014, p86.
- <sup>11</sup> Emmanuel Nyahoho et Pierre-Paul Proulx, Le commerce international, PRESSES DE L'université du Québec, 2006, p608-609
- <sup>12</sup> Tarif douanier : Direction de la fiscalité et des bases de taxation, annexe xxvi ,2019 P120
- <sup>13</sup> [www.douane.gov.dz/spip.php?article151](http://www.douane.gov.dz/spip.php?article151),15-12-2020 à 11 :09
- <sup>14</sup> Mimouni Chahrazed, Les échanges agricoles intra-arabe : la nature des échanges agricoles entre l'Algérie et la Gzale, p133
- <sup>15</sup> Ministère des Finances, Direction Générale des Douanes, statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, Période : Deux premiers mois de l'année 2020, p7,15.
- <sup>16</sup> Ministère des Finances, Direction Générale des Douanes, Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie. Période : les deux premiers mois de l'année 2020, p25.
- <sup>17</sup> Ministère des Finance, Direction Générale des Douanes, CNIS, Statistique du commerce extérieur d'Algérie. Période : Année 2019,p7
- <sup>18</sup> Jean-François Letourneau, Les conséquences pacificatrices de l'interdépendance économique et la montée des tensions entre la chine populaire et Taiwan, Mémoire Présenté Comme Exigence Partielle De La Maîtrise En Science Politique, Université de Québec, Janvier 2008, p51.
- <sup>19</sup> Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie Période : Deux premiers mois de l'année 2020 p25
- <sup>20</sup> formulaire ch@world: a754, département fédéral des affaires étrangères dfae, représentation suisse à Alger, rapport économique Algérie août 2019 - juillet 2020,p2
- <sup>21</sup> Mohieddine Hadhri, la grande zone arabe de libre-échange et les perspectives d'intégration sud-sud en méditerranée, femise research programme, 2001, p11
- <sup>22</sup> [www.elwatan.com](http://www.elwatan.com), l'Algérie et la zone de libre-échange continentale : création d'espaces de commerce au mali et au niger, 24 septembre 2020 à 11 h 09 mi.
- <sup>23</sup> [www.imf.org](http://www.imf.org), le 22.12.2020 a 17.39, chapitre1, la zone de libre-échange continentale changera-t-elle la donne en Afrique ?



Annexe :

Valeurs des import-export de produits agricoles inter arabe.

Annexe 5  
 VALUE OF INTRA-ARAB AGRICULTURAL IMPORTS/EXPORTS AND TRADE 2014-2017  
 VALUE : 1000 US DOLLARS

COUNTRY	2014				2015				2016				2017				
	Trade	Food	Agri.	Non-Agri.													
Algeria	2004620	1044168	964705	839975	999102	856492	810214	2074978	440526	862317	1166662	920213	2984168	2302757	1561228	321118	1517918
Egypt	4752933	4872888	2631295	2041593	2766456	2184442	4461374	3668811	2415645	2047411	1474232	2104300	4667934	3802365	2687133	1800781	3883013
Saudi Arabia	679013	906495	338173	572858	378354	926681	763832	862738	252660	300365	334426	528348	766461	933748	278478	492971	410719
Tunisia	446174	474399	371158	93664	377464	96485	835208	320677	343890	91899	304666	138918	516521	684972	394423	122907	440762
Syria	483125	419671	186615	243486	168732	250939	393401	488025	172386	239015	173494	111673	292547	383202	64108	228847	64216
Yemen	48232	48232	8381	41759	6381	41759	22225	12481	7988	14237	8147	14929	18308	22321	3892	12488	9721
Jordan	149012	109651	30232	330665	30232	188789	49111	191483	24944	86388	19944	171123	280356	178051	74529	122717	26346
Iraq	4994810	1619183	3074632	3021194	3367378	1743895	2648998	3627594	8102801	3749448	4304420	7634118	8231488	3194383	4419833	2288024	4731834
Libya	2348231	1573058	1274083	311486	1276185	144653	1296727	1256727	472236	324888	972236	224888	347161	427234	290689	227317	337532
Oman	583725	506475	328965	242670	338751	247322	395486	430225	267925	127764	174814	129411	498870	712438	250129	146748	227687
Ukraine	646424	449280	224548	421811	224548	424849	881257	864788	462205	329152	112866	183688	814794	902126	546522	364262	590345
Iran	3815877	1829951	86678	818881	86678	448358	818881	1283886	1428	839964	2287	1281873	865383	2117277	587	384916	2283
Qatar	2328488	2345168	818113	1482457	818888	1384178	3911463	2012773	1838973	2923218	1164344	2796827	2788849	3801810	1131124	1461725	1238488
Pakistan	185186	165414	47818	121192	47917	121487	104431	189653	55707	50744	34974	33397	100185	118208	33896	34215	34361
Bahrain	228667	227211	19989	706687	19989	707211	186481	1128278	14963	825170	13928	1121489	1246716	58995	1862794	122581	1214125
Kuwait	2888926	1888218	481146	1389929	471103	1411142	1863824	1718563	827588	1225246	463486	1791452	2885536	452889	1317365	465029	1381429
Lebanon	2801723	1717887	182218	425456	196237	430554	864252	832715	274977	481178	280489	247686	803320	1207327	491474	492126	322573
Sri Lanka	272512	317345	4919	120183	311	122184	171818	349183	27094	78887	14818	827724	812591	897718	812	884102	14489
Singapore	2573401	1784372	2205723	347274	2294449	4152187	2834494	3334194	2423272	331217	2783647	639278	3618773	3704370	2328898	488997	1782502
Morocco	404918	477710	418004	251189	424342	253277	827356	832613	816396	210951	250612	373591	540080	473588	332158	208853	410624
Mexico	63473	67657	4561	61826	4759	62290	41994	50713	2249	10574	14798	43425	58064	45187	4185	45779	14911
Yemen	541217	549622	177218	368387	175824	371898	494255	320218	168470	125886	168882	384125	704219	789663	291642	472447	394345
ARAB REGION	29610398	18055761	14189448	12568538	14352656	12761986	26577412	24537713	10817563	14901649	11152565	18286145	31211697	25484188	14886944	10444752	16866741

Titre : L'effet de la libéralisation du commerce international sur les échanges de produits agricoles dans la Grande Zone de libre-échange arabe (GZALE) : cas d'Algérie.